



Mon proprieter ne ma pas fait signier de bail

Par **wendygo**, le **31/03/2014** à **12:31**

bonjourrnmon proprieter ne ma pas fai signier de bail je suis rentrer dans les lieux y a 3 semain maintenant il veux que je parte fin juin a t il le droit??? rnET CE QUE JE SUIS OBLIGER DE PAYER MON LOYER nayant rien en ma possession que pui je fairnet ces que je suis obliger de partir sachant que j ai 4 enfantsrnrn merci

Par **Lag0**, le **31/03/2014** à **13:11**

Bonjour,rnBien que la loi impose le bail écrit, la justice reconnait le bail verbal. Donc si vous disposez bien du logement contre un loyer, vous avez un bail verbal.rnCe type de bail donne les mêmes droits et devoirs aux parties qu'un bail écrit, à ceci prêt que seules les clauses obligatoires de la loi sont considérées. Par exemple, avec un bail verbal, il ne peut pas y avoir d'indexation annuelle du loyer.rnDonc dans votre cas, votre bailleur ne peut pas vous donner congé comme il veut, il doit respecter la loi et il ne peut vous donner congé qu'à l'échéance du bail (3 ans en vide, 1 an en meublé), en respectant le préavis (6 mois en vide, 3 mois en meublé) et pour un motif valable (vente, reprise pour habiter, motif légitime et sérieux).

Par **wendygo**, le **31/03/2014** à **13:31**

merci de votre reponse

Par **georges64**, le **05/04/2014 à 20:20**

[fluo]bonsoir[/fluo]rnIl faut demander une quittance de loyer pour apporter la preuve du paiement.rnJe vous conseille de vous rapprocher d'une association (la CSF; CNL; CLCV) afin de vous aider.

Par **Lag0**, le **06/04/2014 à 09:50**

[citation]Il faut demander une quittance de loyer pour apporter la preuve du paiement.
[/citation]rnBonjour,rnUne quittance est effectivement un bon moyen de prouver qu'il y a eu paiement d'un loyer, mais tout moyen est bon à ce niveau.

Par **wendygo**, le **06/04/2014 à 12:20**

bonjour rnmon loyer et payer part virement cela suffit il ?? rnMERCi DE VOS REPONSE

Par **Lag0**, le **06/04/2014 à 15:33**

Oui, c'est un élément probant.

Par **wendygo**, le **08/04/2014 à 09:19**

MERCi pour vos reponserncordialement